

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 21 JUIN 2023

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 930

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 21 JUIN à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 9
- Votants : 10

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Christiane JOUFFRE, Aubierge POULAIN et Eliane DELOY.
Messieurs Christian COSTE, Xavier MARQUOT,
Jonathan ARGENSON.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 10

Étaient absents excusés :

Mesdames Chantal GRABNER, Yannick CUER,
Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise NICOLAÏ.

Messieurs Armand BEGUELIN, Alain DURAND,
Michel COMMUNAL et Olivier CALAY-ROCHE.

Pouvoir :

Mme Chantal GRABNER donne pouvoir à Mme EICKMAYER

CS *CV*

Manifestation dans le cadre de la semaine bleue : organisation d'un spectacle – approbation du budget, fixation des tarifs

LA SEANCE SE POURSUIT

Comme chaque année, le CCAS souhaite organiser un spectacle à l'occasion de la semaine bleue, au mois d'octobre.

Cette année, après consultation, notre choix s'est porté sur le spectacle proposé par la compagnie Fantasmagic, une revue de cabaret moderne, ayant pour thème « Rêveries », un spectacle où les tableaux s'enchaîneront entre ballets, attractions, chansons, magiciens, costumes originaux et chorégraphies contemporaines.

Le coût de la manifestation pour le CCAS est estimé à 5219-€. Dans cette perspective, il est proposé de demander aux spectateurs une participation financière.

Considérant qu'il est nécessaire de définir les tarifs d'entrée de cette manifestation organisée par le CCAS prévue le 19 octobre 2023,

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration** :

- **APPROUVE** le budget prévisionnel de la manifestation comme suit :

DEPENSES (en €)		RECETTES (EN €)	
ARTISTE		ENTREES	
<i>Troupe</i>	4719	Plein tarif	3000
DROITS AUTEURS (SACEM)	500		
TOTAL	5219	TOTAL	3000

Hypothèses : 300 entrées plein tarif

- **FIXE** les tarifs d'entrée comme suit :
 - Entrée des participants : 10 € par adultes, remboursable en cas d'annulation.
- **PRECISE** que ces recettes seront perçues par la régie « Activités diverses du CCAS » et encaissées sur le compte budgétaire 7068.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Christiane JOUFFRE



Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 28/06/2023
Et de la Publication le : 28/06/2023

La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.